

L'une des principales tâches de l'État est d'uniformiser les règles du jeu auxquelles sont soumis les citoyens en garantissant l'équité à la fois dans les procédures qu'il suit – la justice procédurale – et dans les résultats qu'il obtient – la justice distributive. Un élément clé de cette dernière est de permettre l'existence de différences de revenus, dans la mesure où elles reconnaissent et récompensent la performance, en acceptant que les individus contribuent différemment au bien-être économique et social. Parallèlement, l'État doit chercher à limiter les dommages économiques et sociaux qui peuvent découler des inégalités et tenir compte du consensus sociétal. Ce double objectif est à l'origine de la réduction des disparités de revenus grâce à un système d'imposition progressif et à des transferts monétaires (pensions et assurance chômage, par exemple).

Depuis les années 80, l'écart de revenu entre les riches et les pauvres s'accroît (OCDE 2011, *Toujours plus d'inégalité : Pourquoi les écarts de revenus se creusent*) dans la majorité des pays de l'OCDE, ce qui démontre que les fruits de la croissance économique n'ont pas été équitablement répartis entre les individus. On considère que la mondialisation, l'évolution des technologies et les réformes réglementaires et institutionnelles ont joué un rôle moteur dans l'accroissement des inégalités de revenus. La crise économique mondiale a encore intensifié cette tendance en touchant de manière inégale différents groupes de population et en pesant principalement sur les chômeurs et les travailleurs sous-employés.

La plupart des pays membres de l'OCDE ont adopté une panoplie de politiques publiques visant à réduire les inégalités de revenus et leurs coûts à long terme pour le développement économique. Les systèmes d'assurance et de protection sociale associent des transferts monétaires et un système d'imposition progressive des revenus. En outre, des programmes ciblés de relance budgétaire ont été adoptés pour stimuler la demande et amortir les effets de la crise sur les ménages les plus défavorisés. Ces mesures étaient destinées à lutter contre les inégalités de revenus par une redistribution entre les riches et les pauvres, mais également entre les générations, afin d'apporter un soutien aux groupes d'âge qui en avaient le plus besoin.

On considère que le coefficient de Gini est le principal indicateur permettant d'évaluer le niveau des inégalités de revenus dans un pays. L'impact du système de protection sociale mis en place par l'administration centrale grâce aux transferts et aux impôts peut être mesuré en comparant le coefficient avant et après ces transferts et impôts. En moyenne, le niveau des inégalités de revenus avant impôt dans un ensemble de pays membres de l'OCDE n'a pas évolué entre 2005 et 2010 (0.47). Néanmoins, certains pays tels que l'Irlande ont enregistré une hausse constante des inégalités avant impôts et transferts au cours de ces cinq dernières années. L'intervention publique s'est avérée primordiale dans ces cas, et a permis une réduction du coefficient de Gini d'environ 0.26 (contre une moyenne de 0.16). À l'opposé, le Chili reste le pays assurant la redistribution la plus faible pour ces deux années, avec un impact de 0.02 sur l'indice de Gini. Parallèlement, tous les pays semblent rester fidèles à un système d'imposition progressif, la Pologne et le Chili proposant moins de taux d'imposition différents que l'Irlande.

Méthodologie et définitions

La valeur du coefficient de Gini varie entre 0, lorsque tous les individus d'une population perçoivent les mêmes revenus, et 1, lorsque l'individu le plus riche capte la totalité des revenus. Les écarts entre les plus pauvres et les plus riches sont calculés comme étant le ratio entre le revenu moyen des 10 % les plus pauvres et le revenu moyen des 10 % les plus riches. La redistribution est mesurée en comparant les coefficients de Gini pour le revenu du marché (c'est-à-dire le revenu brut non corrigé pour tenir compte des transferts monétaires publics et des impôts sur les ménages) et le revenu disponible (c'est-à-dire le revenu net d'impôts et de transferts). La définition du revenu disponible des ménages ne tient pas compte des transferts en nature. Ces données sont issues de la base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus, dont les informations sont collectées par un réseau de fournisseurs de données nationaux afin de comparer les performances des pays en matière de disparité de revenus.

Les données fiscales, issues de la publication de l'OCDE *Les impôts sur les salaires*, reprennent les taux d'imposition en vigueur pour l'exercice fiscal. En Australie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, l'exercice fiscal ne coïncide pas avec l'année civile. Les données illustrent l'écart entre deux scénarios : un célibataire sans personnes à charge dont la rémunération est égale à 67 % du salaire moyen et un célibataire sans personnes à charge gagnant 167 % du salaire moyen. Les taux moyens sont exprimés en pourcentage du salaire brut. Le salaire moyen mesure la rémunération brute annuelle moyenne des travailleurs manuels et non manuels adultes employés à temps plein dans l'un des secteurs couverts.

Pour en savoir plus

OCDE (2013), *Les impôts sur les salaires 2013*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/tax_wages-2013-fr.

OCDE (2011), *Toujours plus d'inégalité : Pourquoi les écarts de revenus se creusent*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264119550-fr>.

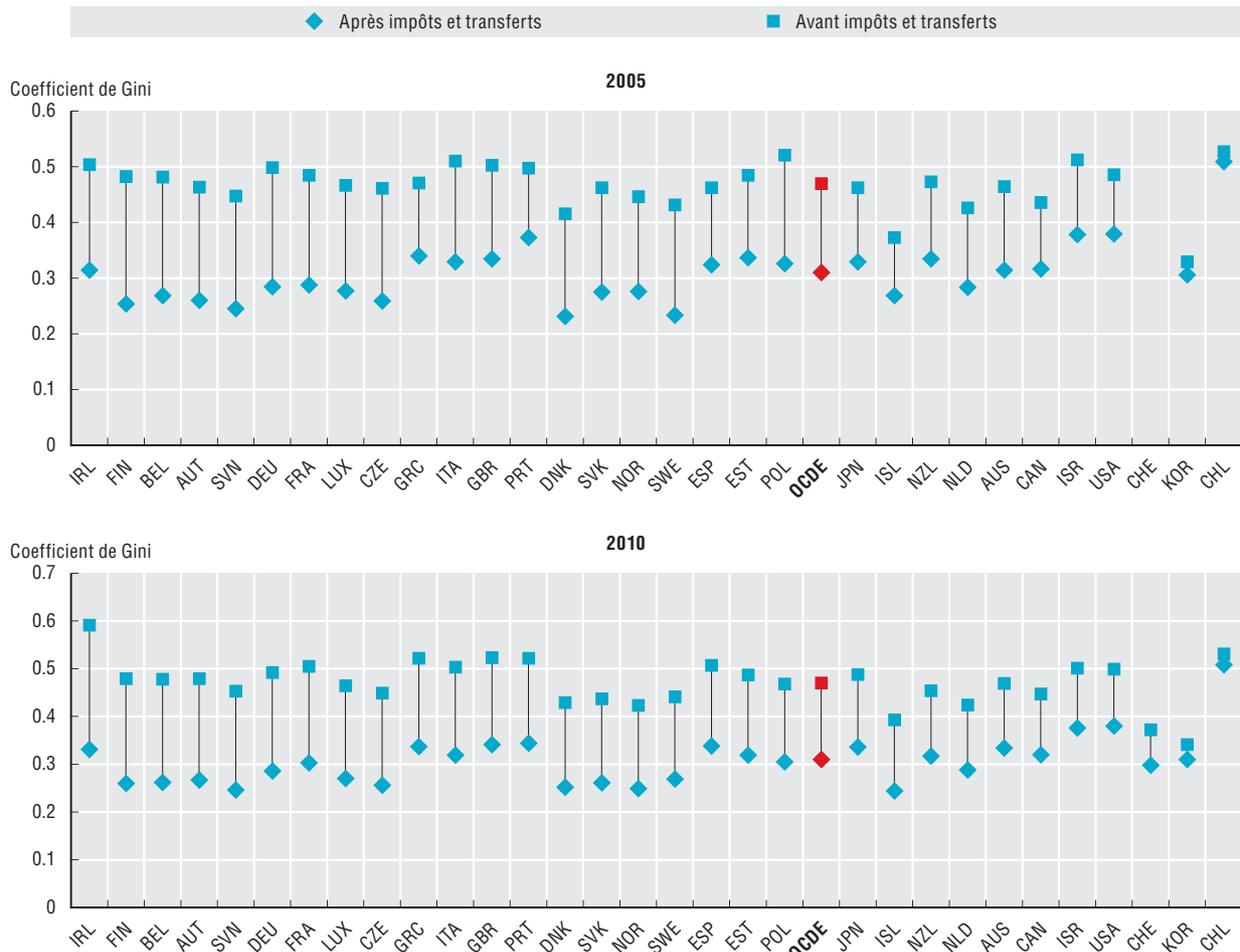
Notes relatives aux graphiques

2.3 : On ne dispose pas de données pour la Hongrie, le Mexique et la Turquie. On ne dispose pas de données relatives à la Suisse pour 2005. 2005 : Les données relatives à l'Allemagne, à l'Australie, à la Finlande, à l'Italie, à la Norvège et à la Suède portent sur 2004. Les données relatives au Chili, à la Corée et au Japon portent sur 2006. Les données relatives à la Nouvelle-Zélande portent sur 2003. 2010 : Les données relatives au Chili, à l'Irlande, au Japon, à la Nouvelle-Zélande et à la Suisse portent sur 2009.

2.4 : Les chiffres des salaires pour la Turquie se basent sur l'ancienne définition du travailleur moyen (CITI D, rév. 3). Les données renvoient à l'impôt sur le revenu, plus les cotisations de sécurité sociale acquittées par les salariés (en % du salaire brut). Au Chili, les revenus moyens sont exonérés d'impôt sur le revenu, ce qui fait que ce dernier a une faible incidence sur le total des recettes fiscales.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

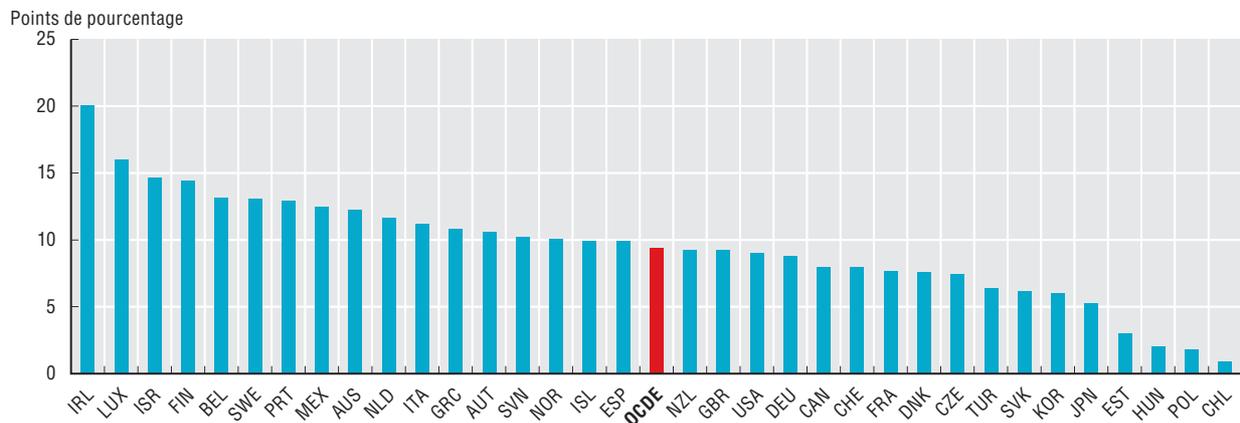
2.3. Écarts d'inégalités de revenus avant et après impôts et transferts (2005 et 2010)



Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus, www.oecd.org/social/income-distribution-database.htm.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933158624>

2.4. Écart de taux moyen d'imposition des revenus entre des célibataires (sans personnes à charge) gagnant 167 % et 67 % du salaire moyen (2012)



Source : OCDE (2013), *Les impôts sur les salaires 2013*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/tax_wages-2013-fr.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933158624>



Extrait de :
Government at a Glance 2013

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Renforcer l'équité grâce à certaines politiques publiques », dans *Government at a Glance 2013*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2013-8-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.